

SASCO PRODUCTS LIMITED**BORACOL 10-2 BD-A****FORMULATION ANTI-TACHE COLORÉE DE L'AUBIER
L'AUBIERPOUR LA PROTECTION DU BOIS**

Aide à contrôler le bleuissement, la moisissure et la décomposition du bois fraîchement scié. Convient aux sapins, pins, pruches, épinettes et bois de feuillus.

COMMERCIAL**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE.****Danger Poison****Danger - Corrosif
pour les yeux et la peau****GARANTIE :**

(Na ₂ B ₄ O ₇ · 4H ₂ O) Octaborate disodique tétrahydraté	9,8 %
Chlorure de didécylidiméthylammonium	2,0 %

Contenu net : _____ litre

N° d'homologation : 25769

Loi sur les produits antiparasitaires

Développé par :	Importateur et distributeur au Canada :
WOOD-SLIMP GmbH	SASCO PRODUCTS LTD.
CH-7001 Chur	31 Ilsley Avenue
Suisse	Dartmouth, Nouvelle-Écosse B3B 1L5

Mode d'emploi :**Restrictions relatives aux produits :**

- Ne pas appliquer Boracol 10-2 BD-A sur du bois destiné à fabriquer des contenants pour aliments, des constructions pour jardins ou toute autre structure où les ingrédients actifs risqueraient de s'introduire dans les aliments ou les moules.
- Ne pas utiliser Boracol 10-2 BD sur du bois en contact direct avec le sol.
- Utiliser Boracol 10-2 BD-A comme mesure préventive temporaire et à court terme pendant le transport et l'entreposage dans la cour à bois.
- Ne pas utiliser Boracol 10-2 BD-A dans des cuves de trempage en continu.

Applications :

- Pour de meilleurs résultats, traiter le bois débité immédiatement après le sciage – tout délai dans le traitement pourrait favoriser la décomposition et l'apparition de taches et de moisissure.
- S'assurer de traiter toutes les surfaces du bois débité et des billots par vaporisation ou par immersion complète.
- Boracol 10-2 BD-A est un produit chimique anti-tache colorée de l'aubier pour le traitement initial du bois contre les taches, la moisissure et la décomposition.

Boracol 10-2 BD-A est une solution claire d'octaborate disodique tétrahydraté (9,8 %) et de chlorure de didécylidiméthylammonium (2,0 %) dans du propylène glycol et de l'eau.

Le produit pénètre dans le bois, à une vitesse et une profondeur qui dépendent du temps et du degré d'humidité dans le bois. On peut s'attendre à une profondeur de pénétration de 3 à 5 mm, ainsi qu'à une plus grande pénétration avec le temps. Boracol 10-2 BD-A est un biocide de surface qui aide à contrôler et à prévenir le développement du bleuissement, de la décomposition et de la moisissure dans le bois. Pour que le produit soit efficace, les parasites (champignons et autres organismes) doivent entrer en contact avec l'ingrédient actif et l'absorber.

DOSE D'APPLICATION – DIRECTIVES

Selon l'ampleur de l'atteinte et le temps requis pour la prévention, la dose d'application suggérée se situe entre 100 et 200 ml/m². Il est recommandé d'utiliser le produit à sa pleine concentration, et donc de ne pas le diluer. Le taux de dépôt cible du chlorure de didécylidiméthylammonium sur le bois est de 90 à 100 microgrammes/cm², à confirmer périodiquement à la scierie au moyen de méthodes analytiques de contrôle de la qualité. Cependant, le produit pourra être dilué selon la protection requise.

Un bois déjà infesté de champignons ou d'insectes pourrait absorber plus de produit par m².

NETTOYAGE

Utiliser de l'eau du robinet pour nettoyer les outils et l'équipement d'application ainsi que les déversements.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

! Peut être nocif si ingéré ou inhalé. Corrosif pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et le particules en suspension dans l'air. Utiliser le produit dans un endroit bien aéré seulement. Toujours porter, chaque jour, des vêtements fraîchement lavés. Entreposer et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive régulière. Laver ces vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les réutiliser. Porter une protection oculaire (lunettes de protection/écran facial) et un tablier, des bottes et des gants de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation du

produit concentré. Pendant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation, porter un respirateur à cartouche chimique si l'endroit est mal aéré. Dans la zone de trempage ou de pulvérisation, ou pour manipuler l'équipement contaminé, porter des gants de protection contre les produits chimiques. S'il y a un risque de contact ou pour manipuler le bois fraîchement traité, porter un tablier, des bottes et des gants de protection contre les produits chimiques. Utiliser une protection oculaire s'il y a possibilité d'éclaboussures. Une fois sec, le bois traité peut être manipulé avec des gants de coton ou de cuir. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit sec et tenir éloigné des aliments et des moules.

- Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer. Ne pas contaminer les eaux souterraines ou les ruisseaux.
- Couvrir les cuves de trempage et les tabliers de trempage, les munir d'un revêtement approprié, et les vider pour prévenir la dilution et la perte de la solution de traitement.
- Équiper les boîtes de vaporisation d'un dispositif mécanique pour prévenir l'échappement des gouttelettes.
- Protéger le bois traité de la pluie (ruissellement).

PREMIERS SOINS

- En cas de contact avec les yeux : Rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau contaminée avec beaucoup d'eau.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin ou un centre antipoison. Boire 1 ou 2 verres d'eau et provoquer le vomissement en introduisant un doigt au fond de la gorge.
- En cas d'inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires et commencer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Au moment de solliciter une aide médicale, s'assurer d'avoir le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation accordé selon la Loi sur les produits antiparasitaires.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Contient de l'octaborate disodique tétrahydraté, du chlorure de didécylidiméthylammonium et du propylène glycol. Entreposer dans un contenant fermé bien identifié, dans un endroit frais. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposer à une température supérieure à 0 °C (32 °F).

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au réservoir et vider sur la zone traitée.
2. Se conformer aux règlements provinciaux concernant le nettoyage du contenant avant son élimination.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement portant sur l'élimination de produits inutilisés ou non désirés ainsi que sur le nettoyage de déversements, contacter l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Note : Pour plus d'information sur l'entreposage, l'utilisation et la manipulation du Boracol 10-2 BD-A, contacter Sasco Products Ltd. et consulter le document intitulé «Antisapstain Wood Protection - Recommendations for Design and Operation» publié par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique.

Dernière impression : 28 novembre 2002

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))